

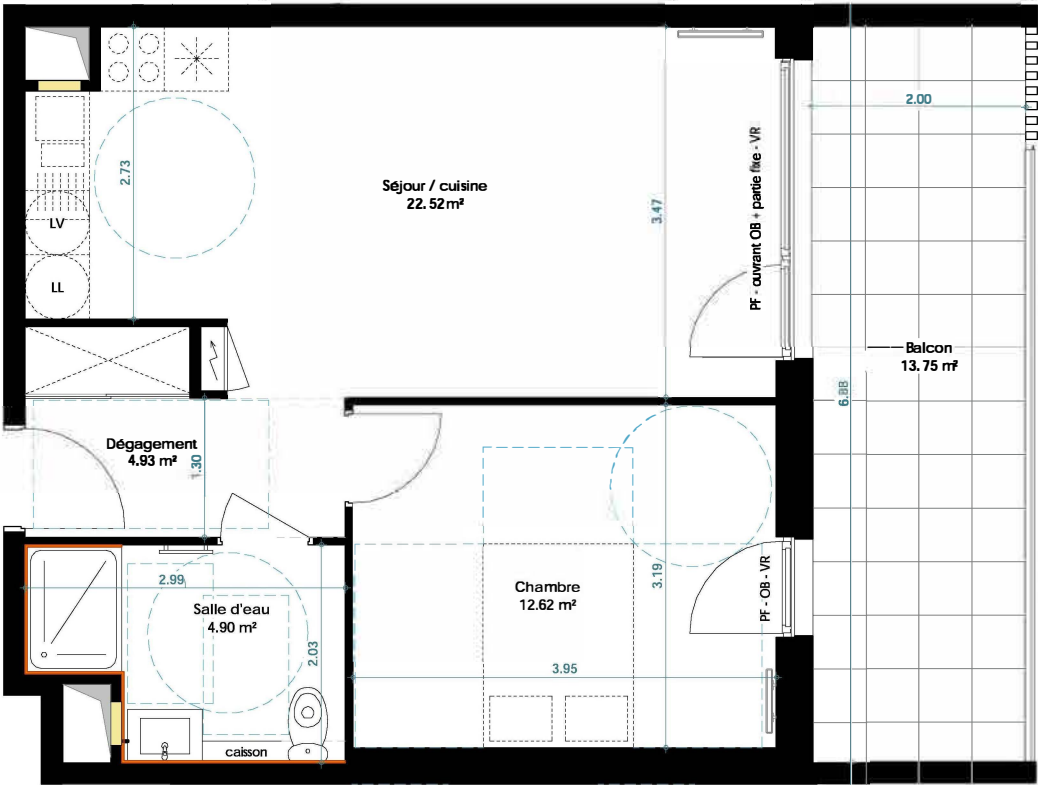
LE CLOS DES TULIPES

RUE DE GRIESBACH, 68000 COLMAR



LOT 115

BÂTIMENT	ÉTAGE	TYPOLOGIE
A	R+2	T2
SURFACES		
Dégagement	4.93 m²	
Salle d'eau	4.90 m²	
Séjour / cuisine	22.52 m²	
Chambre	12.62 m²	
TOTAL	44.97 m²	
Balcon	13.75 m²	
TOTAL	13.75 m²	



Légende :

- OB : oscillo-battant
- AFV : allège fixe vitrée
- VR : volet roulant
- PF : porte-fenêtre
- : trappe d'accès
- : faïence

Date d'édition : 02/09/2021

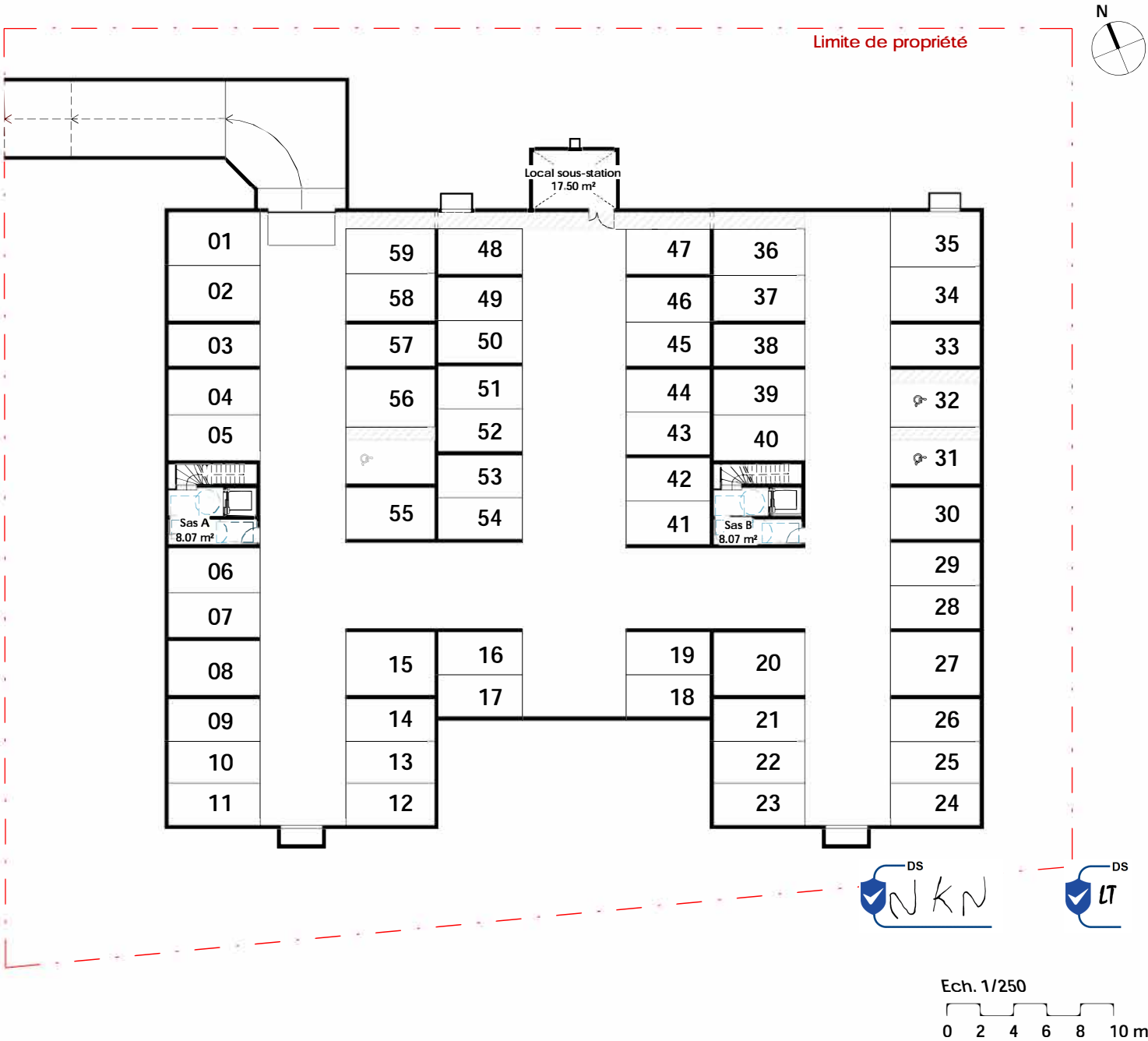
NOTE :

• LES COTES ET SUPERFICIES SONT DONNEES SOUS RESERVE DES IMPERATIFS TECHNIQUES DE CONSTRUCTION ET DES TOLERANCES D'EXECUTION. AU SOUS-SOL, LES MURS PORTEURS SONT REPRESENTES A TITRE INDICATIF, ET SELON LES CONTRAINTES TECHNIQUES, DES MURS PORTEURS OU TOUT AUTRES OUVRAGES PORTEURS POURRONT ETRE RAJOUTES ENTRE DEUX STATIONNEMENTS. LES RETOMBES DE POUTRES, SOFFITES, FAUX-PLAFONDS, CANALISATIONS NE SONT PAS SYSTEMATIQUEMENT FIGUREES. LES EQUIPEMENTS DE CUISINE NE SONT PAS CONTRACTUELS, LEUR POSITIONNEMENT EST INDICATIF. LE POSITIONNEMENT ET LE DIMENSIONNEMENT DES RADIATEURS SONT REPRESENTES A TITRE INDICATIF. »

Ech. 1/50



Localisation 1/1000



LE CLOS DES TULIPES

RUE DE GRIESBACH, 68000 COLMAR



STATIONNEMENTS SOUS-SOL

BÂTIMENT	ÉTAGE	TYPOLOGIE
A - B	-1	-

Date d'édition : 06/09/2021

NOTE :
* LES COTES ET SUPERFICIES SONT DONNEES SOUS RESERVE DES IMPERATIFS TECHNIQUES DE CONSTRUCTION ET DES TOLERANCES D'EXECUTION. AU SOUS-SOL, LES MURS PORTEURS SONT REPRESENTES A TITRE INDICATIF, ET SELON LES CONTRAINTES TECHNIQUES, DES MURS PORTEURS OU TOUT AUTRES OUVRAGES PORTEURS POURRONT ÊTRE RAJOUTES ENTRE DEUX STATIONNEMENTS. LES RETOMBES DE POUTRES, SOFFITES, FAUX-PLAFONDS, CANALISATIONS NE SONT PAS SYSTEMATIQUEMENT FIGUREES. LES EQUIPEMENTS DE CUISINE NE SONT PAS CONTRACTUELS, LEUR POSITIONNEMENT EST INDICATIF. LE POSITIONNEMENT ET LE DIMENSIONNEMENT DES RADIATEURS SONT REPRESENTES A TITRE INDICATIF. *

Réservant : **SCCV LE CLOS DES TULIPES**

Programme : **COLMAR - LE CLOS DES TULIPES**

Rue de Griesbach 68000 COLMAR

Lot : **115 ()**

Réservataire : **SCI ENKANAMER représentée par M. Nicolas NAMER**

